**Fiche ADHÉRENT**

|  |
| --- |
| *Cadre à remplir par l’adhérent en caractère d’imprimerie*PhotoObligatoire la 1ère annéeNom : …………………………………………… Prénom : …………………………………Date de naissance : ………………………… Lieu de naissance (obligatoire) ………………. Département de naissance : ……………………………………………Nom/prénom des parents (pour les mineurs) : …………………………………………….Adresse : ………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….Code Postal : …………………… Ville : ……………………………………………………………….Tél. (dom) : ………………………………….. Téléphone où joindre la famille en cas d’urgence : ….………………………………………E-mail : (adresse valide) :………………………………………………………………………….(licence dématérialisée)2ème adresse E-mail : ……………………………………………………………………………….. |
| *Ne rien écrire dans ce cadre réservé à l’administration*Licence N° : …………………………………. Montant cotisation : ………………... Date : ………………………………. Règlement : Cheque N°1 : Chèque N°2 : Chèque N°3 espèces  |
| **Autorisation parentale**Je soussigné (e)…………………………………………. Demeurant : …………………………………………….… ………………………………………………………………Autorise ma fille, mon fils : ……………………………… à pratiquer le tir à l’arc au sein de l’association L**es Archers du Roy d’Yvetot** affiliée à la **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR A L’ARC** **(FFTA).**Les horaires m’ont été communiqués, en conséquence, ma fille, mon fils :  🖵 Est autorisé (e) à quitter le club à la fin des cours ou de l’entrainement ; 🖵 Doit attendre son accompagnateur.  Je l’autorise, à l’occasion, à participer aux déplacements lors des rencontres ou des compétitions. J’autorise les dirigeants de l’association Les Archers du Roy d’Yvetot à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.A …………………………………………Le……………………(Signature)  |  | **Droit à l’image*** J’autorise les dirigeants à éventuellement utiliser, comme support de communication (plaquette, vidéo des spectacles, compétitions, presse, site internet…), toute photo ou film pris dans le cadre des activités.

 Oui Non A …………………………………………………….Le ……………………………………………………(Signature) |

Documents pour l’inscription

* Une photo d’identité.
* Un certificat médical comportant impérativement la mention suivante : « ***Non contre-indication à la pratique du tir à l’arc en compétition et en terrain accidenté.***», pour les adultes.
* Le questionnaire de santé, pour les mineurs ou si votre certificat médical est encore valable
* La fiche d’inscription qui comprend l’autorisation parentale et le droit à l’image à remettre à Sabine.
* Le contrat de location (éventuellement) à remettre à Sandy
* Le montant de la licence comprend :
* Le prix de la cotisation club
* Le prix de la licence fédéral avec l’assurance fédérale.
* Le prix de la licence comité régional
* Le prix de la licence comité départemental
* Conformément à l’article 38 de la loi sur le sport il vous sera remis lors de la demande d’inscription un document vous présentant les garanties du contrat d’assurance fédérale.

Il vous est possible d’augmenter les garanties, mais à votre charge.

Il vous est possible de refuser l’adhésion à cette assurance dans ce cas vous devrez remplir une décharge dont le modèle pourra vous être fourni.

La licence sera effective lorsqu’il y sera communiqué une inscription, un certificat médical ( Valable 3 ans) ou le questionnaire de santé pour les mineurs et un règlement sous peine d’exclusion.

**Horaires d’ouverture :**

Les séances d’hiver se déroulent au gymnase Paul VATINE, rue Joseph Coddeville l’hiver.

Au terrain du Manoir du Fay de Mars à octobre

Au bois de Touffreville la Corbeline : Quelquefois, avec encadrement obligatoire, quand le temps le permet en concordance des horaires établis.

Mardi de 17h45 à 20h00 (Ecole de tir)

Jeudi de 19h00 à 21h30 (Archers confirmés ou avec accord de l’entraineur)

Samedi de 14h00 à 16h30

Dimanche de 9h30 à 11h30

**Tenue obligatoire :**

* Chaussures de sport.
* Eviter les vêtements amples à l’endroit du passage de la corde
* la palette à mentonnière
* la dragonne
* le protège-bras
* PAS DE TENUE INAPPROPRIEE

**Extrait du Règlement intérieur :**

Les accompagnants doivent se tenir à l’extérieur des zones de tir, de repos des archers et ne doivent aucun cas intervenir.

Il est formellement interdit de courir.

Adresse de correspondance : Les Archers du Roy d’Yvetot N° d’affiliation FFTA : 0976133

 Chez M. Richard CHAUMEIL

 656 Hameau de BEAUCHENE N° de Siret : 477 976 468 00025

 76 210 GRUCHET LE VALASSE N° de déclaration à la Préfecture : W763001040

Siège Social : Mairie d’Yvetot, BP 219, F-76196 YVETOT CEDEX

Fiche Tarifaire

Nouvel(le) archer(ère) **débutant(e)** à la rentrée de Septembre –Octobre 2023:

*Cocher la case correspondante :*

□Adulte pratique en compétition : 116€

□Adulte pratique en club : 110€ (attention, la licence ne peut –être changée en cours d’année).

□Jeune <19 ans y compris en compétition : 84€

***La licence ne sera pas remboursée si l’archer désire arrêter***

Palette + Dragonne + Protège bras = 25€ (achat groupé auprès de magasin d’archerie)

***Il est à prévoir le plus tôt possible et sera demandé lors de chaque séance d’initiation.***

Plastron (facultatif) = 14€ ; protège bras : 6€ ; dragonne de doigts : 5€ ; Palette : 12€ ; extracteur de flèche en cible 5€.

Autocollant (facultatif) = 1€

Location de matériel d’initiation : 50 € (voir avec Sandy).

Location de matériel de compétition :

* Arc Classique : 135€ et chèque caution 400 € (voir avec Sandy) pour **9 mois**
* Arc à Poulie : 150 € et chèque de caution 400 € (voir avec Sandy) pour **9 mois**

Dans le Kit de location, il y aura 8 flèches pour les non-compétiteurs et 10 flèches pour les compétiteurs. Il conviendra de rendre au club 8 ou 10 flèches identiques à la fin de la location. Chaque nouvelle flèche sera facturée 5€.



Licence découverte accessible à partir du 1er mars de chaque année : 57,00€

Licence dirigeant : 38,25€

Licence handisport : statut spécial et sera revue en comité directeur.

La part club sera faite au prorata temporis. Le montant de la part club sera défini du montant de la licence déduite de la part fédérale, de la part du comité régional et du comité départemental.

PASS SPORT 76 : Aide financière pour les jeunes âgées de 6 à 15 ans dont les parents ont perçus l’allocation de rentrée scolaire par la CAF ou la MSA ou l’Allocation EEH ; prise en charge de 50% dans la limite de 60€ pour la première inscription et 40€ pour la deuxième inscription. Faire la démarche sur le portail des téléservices du département de la seine maritime. (Joindre les documents à l’appui).

Atout Normandie : Aide financière pour les Ados de 15 à 25 ans de 30€. Communique ton QR CODE et ton mot de passe à 4 chiffres.

ANCV sport accepté